

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 148/2022**

**OBJET :** HOTEL DES ARTISANS -BAIL DEROGATOIRE AVEC LA SOCIETE 110 GRAINES - LOT 6 - 7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX BESNARD - VAUX-LE-PENIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n° 2015.7.11.110, du 28 septembre 2015, autorisant le Président à mettre en location les locaux de l'Hôtel pour Artisans (Parc d'Activités de Vaux le Pénil) ;

VU la délibération n° 2020.3.5.77 du 17 juillet 2020, donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, notamment, dans son article 8 relatif à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Société 110 GRAINES, représentée par Monsieur Sandy ELGAIED, de s'installer au sein de l'Hôtel des Artisans - lot 6 - situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, et la nécessité, à cette fin, de conclure un bail ;

**CONSIDÉRANT** qu'un BAIL DÉROGATOIRE peut être établi entre la Société 110 GRAINES et la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDÉRANT** que ce BAIL DÉROGATOIRE est convenu pour une durée de 12 mois qui peut être reconduite sans pouvoir excéder 36 mois ;

**DÉCIDE**

**Article unique :** **DE SIGNER** (ou son représentant) un BAIL DÉROGATOIRE avec la Société 110 GRAINES, représentée par M. Sandy ELGAIED, concernant le LOT 6 - local situé 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL (projet annexé), pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023, et tout document y afférent, notamment, ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/11/2022

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*

Accusé de réception

077-247700057-20220101-49099-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Publication ou notification : 7 novembre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional